

que les expropriations n'étaient pas faites «en toute justice et diligence»¹. Les décisions relatives aux nouvelles acquisitions étaient prises sans qu'on dispose d'un bon répertoire central des biens immobiliers existants. La procédure de vente des terres fédérales étant «incommode et archaïque» selon certains, les ministères préféraient garder des biens dont ils n'avaient pas vraiment besoin plutôt que de s'en défaire². En outre, il n'existait aucune politique cohérente de location des biens immobiliers fédéraux pour des fins étrangères à l'administration publique.

La Commission Glassco a reconnu que le gouvernement fédéral devait inévitablement intervenir largement dans le domaine de l'utilisation des terres. Étant le plus grand détenteur de biens immobiliers au Canada et en raison des nombreux achats et ventes qu'il effectue, le gouvernement fédéral exerce une certaine influence sur la configuration d'un grand nombre de villes. La Commission Glassco avait également indiqué que d'autres échelons de gouvernement jouaient aussi un rôle dans ce domaine et qu'il était essentiel que le gouvernement fédéral coordonne ses plans de gestion foncière et collabore avec les organismes provinciaux et municipaux à cet égard. Les commissaires ont conclu que les ministères et organismes qui s'occupaient de gestion foncière le faisaient de façon autonome, et que «dans de telles conditions, il était presque impossible d'adopter une ligne de conduite uniforme nationale en matière d'utilisation des terres, de planification et de développement général». Pour combler ces lacunes, le gouvernement fédéral devrait donc prendre une part active et efficace aux programmes de gestion foncière, et ce, de concert avec les autres niveaux de gouvernement. Par conséquent, la Commission a recommandé:

«Que le ministère des Travaux publics, en s'organisant pour gérer les propriétés immobilières, désigne un personnel spécial qui sera chargé d'étudier les questions relatives à l'utilisation des terres appartenant à l'État et de collaborer avec les organismes provinciaux et municipaux pour effectuer des développements urbains, ruraux et régionaux»³.

Suite à cette recommandation et à d'autres recommandations subsidiaires de la Commission Glassco, les principes et pratiques qui régissaient l'utilisation des terres fédérales ont été réexaminés. La compilation du répertoire immobilier central était entreprise à la fin des années 60. En 1970, on procédait à la refonte de la Loi sur l'expropriation et en 1973, le Cabinet formulait et adoptait une nouvelle politique officielle de gestion des terres fédérales. Chacune de ces mesures a contribué à officialiser le rôle du ministère des Travaux publics comme principal administrateur et conseiller pour l'ensemble des activités liées à la gestion des biens immobiliers fédéraux.

¹ Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement*, vol. 2, 1962, p. 29.

² *Ibid.*, p. 30.

³ *Ibid.* p. 34, 35, 36.